



Engagement et droits de vote AG – 2023

1 Contexte

En tant qu'acteur de premier plan sur le marché, AG - avec ses produits, ses services et ses investissements - joue un rôle important dans la société belge et souhaite contribuer à une économie plus durable. Avec un total d'actifs sous gestion de 72,7 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, AG est également le premier investisseur institutionnel belge.



« Afin d'atteindre nos objectifs, il est important que les entreprises dans lesquelles nous investissons adoptent et implémentent des stratégies crédibles afin de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. En 2023, nous nous sommes activement engagés auprès de certaines entreprises pour les encourager à divulguer davantage d'informations non financières et à fixer des objectifs de décarbonisation concrets pour leurs activités. Nous avons eu des contacts en direct et nous avons également participé à deux campagnes d'engagement collectif afin d'avoir plus d'influence sur les entreprises et de couvrir un plus grand nombre d'entreprises. »

Bernadette Migisha, Head of Sustainable & Responsible Investing AG

En tant qu'investisseur défensif à long terme, AG gère ses actifs de manière responsable et durable afin de générer un rendement stable à long terme pour ses différentes parties prenantes, d'atténuer les risques [y inclus, les risques en matière de durabilité] et de contribuer à la transition vers une économie plus durable.

Par conséquent, AG tient compte à tout moment des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance [les facteurs dits ESG] lorsqu'elle prend des décisions en matière d'investissement. AG estime que ces facteurs ESG sont des paramètres clés de la performance des investissements, tant du point de vue du rendement que du risque.

En termes de gestion de ses investissements, AG applique une vision à long terme basée sur la prudence, la responsabilité et la durabilité.

Actuellement, l'approche d'AG en matière d'investissement durable et responsable repose sur trois piliers :

- L'**exclusion** d'activités controversées
- L'**intégration** de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance [ESG] dans les décisions d'investissement
- L'**engagement** avec les entreprises et l'exercice du **droit de vote**

L'engagement et l'exercice du droit de vote jouent un rôle essentiel dans le contexte de l'investissement durable. L'objectif est d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable des entreprises et d'obtenir des résultats significatifs sur le plan social et environnemental.

L'engagement favorise un dialogue constructif et une collaboration entre les investisseurs et les entreprises dans lesquelles ils investissent. En participant aux assemblées d'actionnaires, en votant par procuration, en s'engageant directement ou indirectement auprès des entreprises, les investisseurs peuvent exercer une influence positive sur la prise de décision et inciter les entreprises à agir en faveur d'objectifs durables. Grâce à un engagement responsable, AG peut avoir un impact réel.

Pour plus d'informations sur les politiques d'[engagement](#) et d'[exercice des droits de vote](#) d'AG, vous pouvez consulter les politiques spécifiques disponibles sur son site internet. AG s'attend à ce que ces politiques évoluent avec le temps, en même temps que sa stratégie ESG et les initiatives en cours de l'UE¹, telles que définies dans le plan d'action de l'UE sur le financement d'une croissance durable.

Ce rapport annuel décrit la mise en œuvre des politiques en matière d'engagement et d'exercice des droits de vote d'AG au cours de l'année 2023.

¹ Union Européenne

2 Engagement

Les principaux objectifs de l'engagement d'AG sont les suivants :

- Demander plus de transparence aux entreprises afin de mieux comprendre leurs activités et notamment leur exposition aux risques et opportunités ESG.
- Influencer le comportement des entreprises afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion et de reporting de l'ESG.
- S'attaquer aux problèmes sociétaux et/ou environnementaux tels que le changement climatique.

Un engagement actif et un exercice responsable du droit de vote encouragent les entreprises à allouer suffisamment de ressources pour effectuer les transitions nécessaires à la construction d'un avenir plus durable et plus équitable.

En poursuivant son engagement, AG entend également améliorer le profil ESG des entreprises dans lesquelles elle investit, afin d'atteindre ses objectifs d'investissement à long terme.

L'engagement peut prendre la forme d'un engagement direct individuel ou d'un engagement collaboratif avec d'autres investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2023, un total de 36,7 % [221 sociétés] du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises géré en interne, pour le compte général² d'AG, était soumis à ces formes d'engagement.



PRI = Principes pour l'investissement responsable

SBT = Science Based Target

SBTi = Science Based Target initiative

CDP = Carbon Disclosure Project

NDC = Non Disclosure Campaign

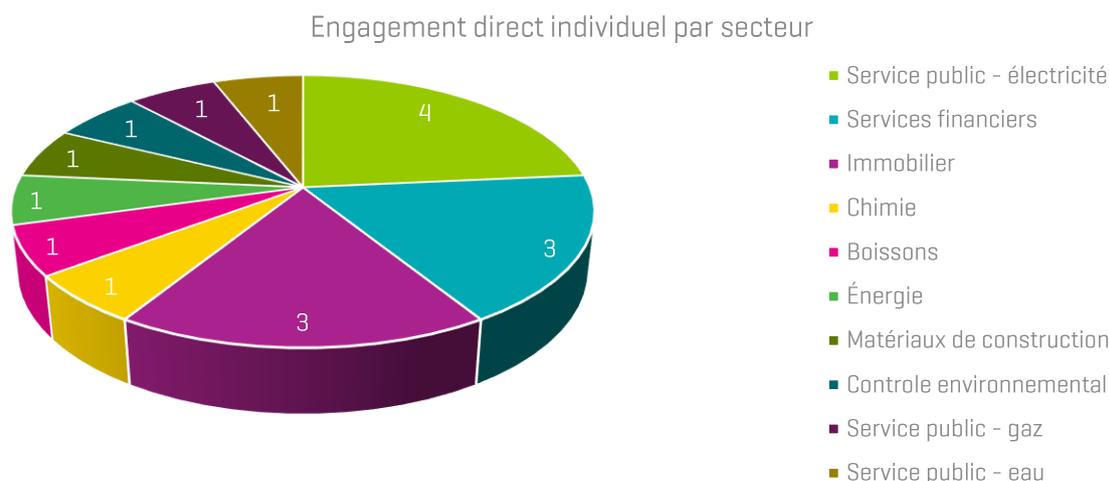
² Le "Compte Général" est le portefeuille propre de l'AG, à distinguer de la Branche 23

2.1 Engagement direct individuel

Fin 2023, AG était impliqué dans 17 engagements directs avec des entreprises, dont 8 nouveaux lancés en 2023. Ces engagements comprennent des contacts avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre du portefeuille pour leur demander d'établir une ambition concrète en matière de neutralité carbone. Des premières réactions ont déjà été reçues et AG poursuivra son dialogue avec ces émetteurs. L'approche suivie par AG, pour l'engagement individuel, conduit souvent à travailler avec des sociétés belges, parfois non cotées, où elle dispose d'une exposition importante. On y trouve des engagements avec des:

- Entreprises de services publics d'électricité;
- Entreprises qui ne sont pas couvertes par de grandes initiatives telles que Climate Action 100+ ou qui n'ont pas fixé d'objectifs fondés sur la science comme par exemple 'SBTi';
- Entreprises dans lesquelles AG a une exposition importante.

Parmi les 17 sociétés avec lesquelles AG discute, 11 sont basées en Belgique, 4 en Europe (hors Belgique), 1 est australienne et 1 est aux États-Unis. L'objectif principal de l'engagement est la demande de davantage de transparence sur les données ESG et d'engagements pour atteindre des émissions de gaz net zéro. Fin 2023, ces 17 sociétés représentaient près de 5% du portefeuille actions et obligations d'entreprises géré en interne. Les trois principaux secteurs économiques sont les services publics d'électricité, les services financiers et l'immobilier.



Depuis le lancement de ses activités d'engagement direct, AG a pu constater que les entreprises ont réalisé des progrès à différents niveaux. En voici quelques exemples :

- Changement de structure avec nomination d'un gestionnaire dédié à l'ESG
- Création d'une section spécifiquement consacrée à la durabilité sur leur site web
- Développement et mise en œuvre de nouvelles politiques ESG
- Publication de leur premier rapport de durabilité
- Mise en place d'un Cadre de financement pour des activités dites « vertes »
- Surveillance des aspects ESG au niveau du Conseil d'administration
- Rapport à l'organisation Carbon Disclosure Project (CDP) via des questionnaires

2.2 Engagement institutionnel collaboratif

L'engagement collaboratif a lieu lorsque plusieurs investisseurs regroupent leurs ressources et unissent leurs efforts pour aborder les mêmes sujets ESG. Grâce à cette approche, les investisseurs augmentent l'influence qu'ils peuvent exercer sur une entreprise.

AG soutient l'engagement réalisé par **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 700 investisseurs. Dans cette initiative, ces investisseurs font de l'engagement avec les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre du monde afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et de limiter l'augmentation de la température à 1,5° C ou moins de 2° C au-dessus des températures préindustrielles. Il y a 166 entreprises sélectionnées, qui représentent plus de 80 % des émissions industrielles de gaz à effet de serre. 75 % des entreprises ont des engagements nets zéro et 32% des entreprises ont fixé des objectifs SBTi à 1,5°C ou moins de 2°C.

Fin 2023, 45 émetteurs (9,50%) du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises géré en interne, étaient investis dans des entreprises ciblées par Climate Action 100+. Sur ces 45 émetteurs, 60% ont fixé des objectifs SBTi à 1,5°C ou moins de 2°C.

En 2021, AG est devenue signataire du **Carbon Disclosure Project (CDP)**. Le système de reporting global du CDP permet aux investisseurs de disposer de données fiables et comparables qu'ils peuvent utiliser pour s'engager auprès d'entreprises quant à leur impact environnemental. Le CDP mène des initiatives d'engagement telles que la Campagne « Non Disclosure » [NDC] et la Campagne « SBT - Science-Based Target » [SBT] afin de stimuler des actions en faveur de l'environnement.

En 2023, il y avait 280 participants signataires et 1.606 entreprises sélectionnées pour la Campagne « Non Disclosure. AG a participé à cette campagne dont l'objectif principal est de motiver les entreprises à être plus transparentes, en : (i) soumettant au CDP des réponses aux questionnaires envoyés par les participants, (ii) fournissant des informations sur le changement climatique, le traitement de l'eau et déforestation. 20% des sociétés ciblées ont rapporté ces informations après la campagne.

Dans le portefeuille d'AG, 94 sociétés étaient ciblées par cette campagne desquelles 72% ont publié des données après la campagne. En 2023, AG a coordonné la campagne en tant que participant principal³ auprès de 7 entreprises. À côté de l'envoi de ces lettres, AG a poursuivi l'engagement avec les entreprises sous forme de courriels ou de réunions de travail. 3 des 7 entreprises ont soumis le questionnaire CDP. AG a cosigné les lettres envoyées aux autres entreprises ciblées pour leur demander de remplir les questionnaires du CDP.

En 2023 AG a participé à la campagne CDP 'Science-Based Targets' demandant spécifiquement aux entreprises de fixer des objectifs SBT. 9% des entreprises ciblées ont joint l'initiative SBT après la campagne 2022-2023. Pour 2023-2024, 367 institutions financières soutiennent cette campagne afin de demander aux 2.100 entreprises fortement

³ Un participant principal de la campagne, détenant des participations dans une entreprise cible, envoie une lettre de NDC à cette entreprise au nom de tous les cosignataires afin de leur demander de remplir les questionnaires du CDP.

émettrices de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en se fondant sur des données scientifiques SBT. Cette campagne 2023-2024 est toujours en cours et couvre 110 compagnies du portefeuille d'AG, ce qui représente 15,7% du portefeuille actions et obligations d'entreprises géré en interne, et dont 11 d'entre elles, soit 10%, ont déjà rejoint l'initiative SBT.

Enfin en 2023, AG a par ailleurs rejoint **Nature Action 100**, une initiative mondiale d'engagement des investisseurs ciblant 100 entreprises et visant à stimuler une plus grande ambition et des actions de leur part afin de protéger la nature et d'agir sur la perte de biodiversité. L'initiative a élaboré un référentiel (un benchmark) pour évaluer les entreprises ciblées. AG fait partie de 2 équipes d'engagement.

2.3 Engagement par le biais de gestionnaires d'actifs externes

Pour ses activités en unités de compte, AG adopte une approche de multi-management et, à ce titre, confie la gestion de ses actifs à différents gestionnaires externes. AG privilégie les gestionnaires d'actifs qui ont signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et qui intègrent l'actionnariat actif dans leur processus d'investissement. Dans le cadre de leurs mandats, pour les actifs qu'ils gèrent pour le compte d'AG, les gestionnaires d'actifs externes sont encouragés à s'engager auprès des entreprises en utilisant leur propre politique d'engagement.

Lors des réunions et discussions avec le management des sociétés dans lesquelles AG investit via ses gestionnaires externes, une grande variété de questions sont abordées telles que par exemple la stratégie commerciale, la rémunération de la direction, le contrôle des risques, les rapports financiers ainsi que les risques et opportunités environnementaux, sociaux, et de gouvernance.

L'engagement avec les entreprises continue de jouer un rôle important dans le processus d'investissement des gestionnaires externes. Les informations récoltées permettent de comprendre les problèmes de développement durable auxquels les entreprises sont confrontées et les stratégies spécifiques mises en place pour y répondre. Cela permet également de promouvoir le changement et d'exprimer clairement les attentes en matière de transition pour les entreprises dans lesquelles AG investit au travers des gestionnaires externes. Les entreprises doivent également fournir des informations mesurables, transparentes, fiables et pertinentes à leurs actionnaires.

Les gestionnaires mènent différents types d'engagements :

- L'engagement direct avec la direction des sociétés investies
- L'exercice du droit de vote aux assemblées générales (AG) des sociétés investies
- La lettre de résolution des actionnaires à l'assemblée générale : les actionnaires proposent une recommandation sur un sujet particulier et cette recommandation est portée à l'assemblée générale annuelle via une résolution qui sera amenée au vote.
- La participation à des initiatives d'engagement collectifs via Climate action 100+, PRI⁴, IIGCC⁵.

⁴ Principle for Responsible Investment

⁵ Institutional Investors Group on Climate Change

Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2023, AG, au travers des gestionnaires externes, a mené plusieurs activités d'engagement avec les conseils d'administration et membre de la direction de différentes entreprises.

Les thèmes abordés dans le cadre de l'engagement avec les sociétés investies étaient entre autres les enjeux liés à :

- L'environnement : changement climatique, capital naturel & biodiversité ;
- Le social : droits de l'homme, capital humain, gestion, diversité et inclusion ;
- La gouvernance d'entreprise : informations transparentes, rémunérations.

Exemple d'un engagement en-cours effectué par un de nos gestionnaires :

L'engagement avec une entreprise active dans l'industrie cosmétique remonte à 2018, alors que la stratégie de développement durable de l'entreprise en était encore à ses débuts.

Objectif

Deux objectifs d'engagement ont été définis avec cette entreprise en 2021 :

- *Améliorer la transparence sur la robustesse des politiques et des outils de contrôle liés à la prévention de la déforestation liée à la production de l'huile de palme ainsi qu'améliorer la gestion durable des matières premières [huile d'amande, produits chimiques, etc.].*
- *Rendre compte et maximiser la part des ventes de produits plus durables [produits rechargeables, réutilisables et recyclés].*

Résultat

Deux engagements ont été menés au cours de l'année 2023 et des progrès lents et légèrement positifs ont été constatés.

"La majorité des engagements a porté sur la biodiversité et les plans d'actions sociales définis par l'entreprise : l'entreprise est restée très vague sur ce à quoi on peut s'attendre."

Escalade

Le gestionnaire externe a voté contre la direction à l'assemblée annuelle.

L'environnement

Le changement climatique et la transition des entreprises vers le 'zéro émission nette' de gaz à effet de serre restent une priorité essentielle. Un grand nombre d'entreprises, ont été contactées, couvrant un large éventail de secteurs, de l'industrie pharmaceutique à l'industrie minière en passant par le secteur de la construction automobile.

Dans le cadre d'un engagement collaboratif sur 'zéro émission nette' avec l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), certains gestionnaires ont demandé l'assurance que chaque entreprise dispose, ou a l'intention d'élaborer un plan de transition vers le 'zéro émission nette' incluant toutes les émissions de gaz à effet de serre (scope 1,2 et 3) et que des objectifs à court, moyen et long terme soient fixés afin de mesurer la performance de ces entreprises par rapport à ces objectifs et que ces performances et objectifs soient publiés dans les rapports annuels des entreprises.

Dans le même ordre d'idées, les gestionnaires ont demandé des éclaircissements sur les stratégies de décarbonation proposées par chacune de ces entreprises et sur les dépenses d'investissement prévues à ces effets (modernisation des systèmes de production...), afin de pouvoir évaluer les actions entreprises pour atteindre leurs objectifs de réduction et leur viabilité.

Il y a des engagements pour lesquels les actions à mettre en place nécessitent du temps. Les gestionnaires font le suivi de la mise en place de ces actions et continuent les discussions sur les questions pouvant être restées sans réponses ou avec réponses partielles ainsi que leurs formalisations dans des plans pluriannuels.

Social

La protection du capital humain des sociétés mais aussi les droits des travailleurs et des clients a fait l'objet de discussion avec les entreprises et certainement avec les entreprises développant des technologies liées à l'Intelligence Artificielle (IA).

A ces fins, diverses propositions ont été émises auprès de certaines entreprises :

- Gouvernance et surveillance des algorithmes et des développements futurs de l'IA pour en mesurer l'impact sur les droits de l'homme ;
- Amélioration des politiques de protection des utilisateurs ;
- Plus de possibilités de contrôle de la part des utilisateurs sur leurs données personnelles et l'utilisation de leurs données personnelles.

Dans l'industrie alimentaire, les processus de traçabilité des chaînes d'approvisionnement dans le cadre de programmes de surveillance du travail des enfants, afin de garantir que le travail des enfants n'est pas employé dans les chaînes d'approvisionnement de matières premières font l'objet de suivi et d'amélioration.

Dans le secteur pharmaceutique, l'accès aux médicaments est une question sociale importante et selon les gestionnaires et AG, le prix des médicaments doit démontrer de la valeur pour les patients. C'est dans ce contexte que les discussions ont été et sont encore menées afin que l'industrie pharmaceutique adopte une attitude responsable en matière de tarification.

Gouvernance

Les règles de gouvernance sont parmi d'autres des points discutés par les gestionnaires :

- La diversité et composition des comités de direction et conseil d'administration;
- L'égalité des salaires;
- Les politiques et pratiques en matière d'éthique dans les affaires [corruption, amendes, respect de l'environnement, des minorités, des enfants...].

Outre l'engagement avec les entreprises, certains gestionnaires externes investissant dans des obligations d'état ou assimilées dialoguent également avec les décideurs politiques et autres acteurs du pays, principalement sur les politiques en faveur du climat, la viabilité de la dette, la gouvernance mais aussi les sujets liés au social tels que l'éducation et la santé. Ces discussions peuvent se faire dans le cadre de réunions directes, mais aussi en prenant part à des initiatives d'engagement collaboratif, des présentations des émetteurs, des conférences ou des voyages d'étude dans les pays concernés. Les résultats de l'engagement sont intégrés dans l'évaluation financière des pays émetteurs.

3 Droits de vote

3.1 Exercice des droits de vote

En tant qu'investisseur institutionnel responsable et à long terme, AG est pleinement consciente du fait que ses clients lui confient la protection et la valorisation de leur épargne, ce qui exige une bonne gestion de sa part. AG joue un rôle actif - soit directement, soit par l'intermédiaire de gestionnaires d'actifs externes - pour surveiller et le cas échéant intervenir en tant qu'actionnaire sur les questions susceptibles d'affecter la valeur à long terme des entreprises bénéficiaires, y compris les questions liées aux aspects ESG/SRI.

En mettant en œuvre une politique en matière de droits de vote, AG s'assure que les droits de vote sont exercés de manière informée et cohérente. Pour les actifs gérés en interne, AG exercera toujours ses droits d'actionnaire lorsqu'elle détient au moins 1% du capital social d'une entreprise. Pour les participations représentant moins de 1%, AG envisagera le vote au cas par cas.

Pour les fonds d'investissement gérés par des gestionnaires externes (ce qui est le cas pour les produits en unités de compte), AG n'impose pas d'appliquer sa politique de vote mais demande aux gestionnaires externes d'exercer les droits de vote conformément à leur propre politique de vote, politique qui intègre les critères ESG conformes aux pratiques ESG/SRI du marché. Les gestionnaires externes doivent rendre compte à AG de l'exercice des droits de vote.

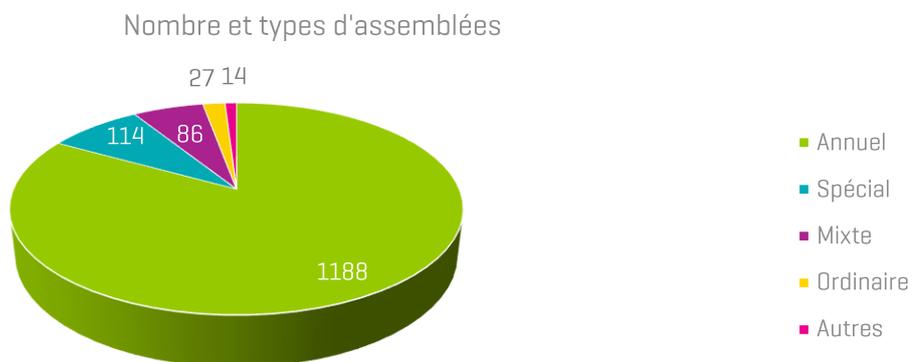
AG a participé à plus de 1.400 assemblées annuelles et ordinaires en 2023. Pour les gestionnaires externes cela représente plus de 80 % des participations de AG. 75% des votes exprimés étaient en faveur des points à l'ordre du jour. Les 21% de votes contre les propositions des assemblées concernaient : l'approbation des auditeurs, la politique de rémunérations, l'élection d'administrateurs. Le reste soit 4% représentait les absentions.



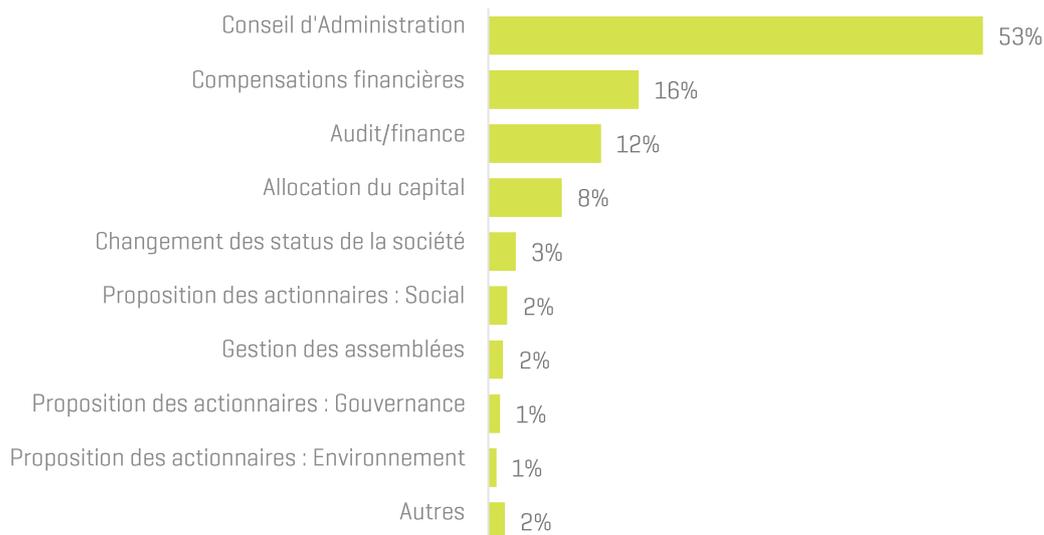
Les gestionnaires externes utilisent le vote comme moyen d'action pour marquer leur accord, désaccord ou non accord avec la direction lorsque l'entreprise n'agit pas dans les directions souhaitées par les actionnaires. Par exemple lorsqu'une entreprise ne montre pas d'évolution (i) dans l'alignement des rémunérations de ses dirigeants, (ii) dans le manque de transparence sur l'élaboration de sa transition énergétique.

3.2 Chiffres relatifs à l'exercice des droits de vote

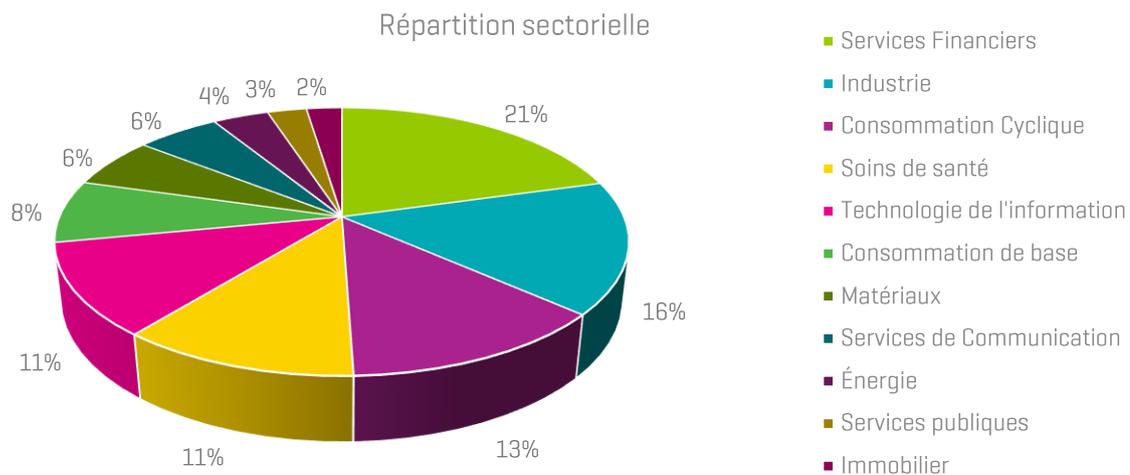
AG a participé à différents types d'assemblées générales.



Les sujets à l'ordre du jour étaient principalement axés sur des questions relatives au conseil d'administration [élection, composition], les rémunérations, les auditeurs et rapports financiers.



Les votes étaient bien répartis entre les différents secteurs économiques, comme le montre le graphique ci-dessous.



Les réunions par pays s'articulaient autour de deux zones géographiques principales : 48 % des réunions se sont déroulées en Europe et 39 % aux États-Unis.

